

**DÉCINES-CHARPIEU**

69151 Décines-Charpieu Cedex  
Tél. 04.72.93.30.30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2008****Objet :**

Projet d'aménagement de la forêt  
communale du Mchet

**Compte rendu affiché le : 3 octobre 2008****Date de convocation du Conseil : 9 septembre 2008****Président : M. Pierre CREDOZ, Maire****Secrétaire : M. Sandy SAGNARD****Présents : M. Pierre CREDOZ, Maire**

M. STURLA, Melle QUENOT, M. BURONFOSSE M., Melle BOUDAUD,  
M. GHAZARIAN, ~~Mme MARTINEZ~~, M. WOLTSCHONOK, ~~Mme JOUFRET~~,  
M. MARTINEZ, Mme LAHALLE, Adjoints.

RAPPORTEUR : M. BURONFOSSE

M. LINOSSIER, Mme MOUNIER-CHAHINE, MM. BLANCHET, STADLER,  
MERCADER, SISSOKO, Mmes ROUSSET, SARAT, M. TARADOUX,  
Mmes PLATROZ, BELAFÉKIR, DOLMADJIAN-YERESSIAN, M. ARSAC,  
Mmes MODERNE, DIAZ, BENABDALLAH, MM. PIRET, PORTE, RABEHI,  
Mmes MOULIN-CARDAIRE, CÔTE, M. BURONFOSSE F., Mme SIMON,  
M. SAGNARD, Conseillers

**Excusés : Mmes MARTINEZ, JOUFRET, BELAFÉKIR, DIAZ ET COTE  
M. ARSAC****Absents :**

---

---

**RAPPORT DU MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 2 mars 2004, la ville de Décines avait sollicité l'application du régime forestier pour le projet de la forêt du Mchet.

La mise en œuvre du régime forestier dans les forêts communales est confiée par la loi à l'Office National des Forêts. Il s'agit d'une mission de service public.

A ce titre, l'Office National des Forêts fournit un ensemble de prestations pour assurer la gestion et la mise en valeur des forêts. Il assure ainsi au profit des communes propriétaires :

- la surveillance des forêts (prévention et constatation des infractions portant atteinte à la propriété forestière et au milieu naturel, surveillance phytosanitaire et autres risques naturels) ;
- l'instruction des affaires foncières ;
- des missions garantissant la gestion durable des forêts (élaboration de l'aménagement, état d'assiette des coupes, martelage et délivrance ou commercialisation de coupes, surveillance des exploitations, propositions de programme annuel des travaux d'entretien courant et des travaux d'investissement, contrôle de la conformité de l'exécution des travaux.

L'Office National des Forêts a donc procédé à un projet d'aménagement de cette forêt communale et l'a transmis pour accord à la ville de Décines.

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs de constitution de la forêt correspondent au projet « 10 000 enfants pour une forêt ». L'Office National des Forêts a déterminé un programme d'action annuel en terme de plantation, semis et entretien de la forêt selon la progression des travaux.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-1 du Code Forestier, cet aménagement fera l'objet d'un arrêté du Préfet de Région au vu de l'avis de la collectivité propriétaire.

Les années de passage en coupe et les règles de gestion sont définies pour la période d'application de l'aménagement. Les travaux susceptibles d'être réalisés sont inscrits à titre indicatif ainsi qu'un bilan financier prévisionnel annuel. Tous ces éléments sont rappelés dans le rapport de synthèse du document d'aménagement.

Aussi je vous propose d'approuver la Révision d'Aménagement de la forêt communale de Décines et le programme d'actions associé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE  
APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

.....  
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Le Maire,

*P. CREDOZ*  
P. CREDOZ

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture :  
069-216902759-20080925-D-CV-080616-DE  
Date de réception de l'accusé : 30/09/2008

Numéro de l'acte : D-CV-080616  
Objet : PROJET AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DU MACHET  
Date de décision : 25/09/2008  
Date de transmission : 30/09/2008  
Nature de l'acte : Délibération  
Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes / 8.4. Aménagement du territoire